

L'endettement de l'évêché de Saint-Hyacinthe au XIX^e siècle

Le rôle décisif de Charles LaRocque dans l'extinction de cette dette

Réal Boucher

Volume 33, Number 4, mars 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303812ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303812ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boucher, R. (1980). L'endettement de l'évêché de Saint-Hyacinthe au XIX^e siècle : le rôle décisif de Charles LaRocque dans l'extinction de cette dette. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33(4), 557-574.
<https://doi.org/10.7202/303812ar>

L'ENDETTEMENT DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE AU XIX^e SIÈCLE: LE RÔLE DÉCISIF DE CHARLES LAROCQUE DANS L'EXTINCTION DE CETTE DETTE

RÉAL BOUCHER

Université du Québec à Rouyn

Dans la seconde moitié du siècle dernier, il arrivait fréquemment d'entendre les évêques du Canada français parler des problèmes financiers de leur diocèse. À cette époque, les évêchés de Montréal et de Saint-Hyacinthe paraissent avoir été particulièrement éprouvés par le phénomène de l'endettement. Ainsi, après l'incendie qui détruisit en 1852 l'évêché et la cathédrale de Montréal, Mgr Bourget et la corporation épiscopale dépensèrent de fortes sommes pour ériger une cathédrale temporaire et une résidence pour le personnel de l'évêché¹. À son intronisation comme évêque de la métropole en 1876, Charles-Édouard Fabre héritait d'une situation financière qui donnait des signes d'inquiétude. Soucieux de corriger une situation qui annonçait la faillite, Mgr Bourget, alors à la retraite, résolut en 1881 de faire la quête dans les paroisses de son ancien diocèse². Le geste était pour le moins spectaculaire et susceptible en tout cas d'exciter l'admiration des diocésains mont-réalais.

Pour sa part, le diocèse de Saint-Hyacinthe créé en 1852 fut très tôt victime de sérieux embarras financiers et, en 1865, la situation semblait être sans issue. Cette année-là, Mgr Joseph Larocque, alors âgé de cinquante-sept ans seulement, invoquait son mauvais état de santé pour être déchargé de sa fonction d'évêque de Saint-Hyacinthe³. Bien que réelle, cette raison officielle cachait des

¹ Léon Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps* (Montréal, Éditions Bellarmin, 1972), 3: 42s.

² Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec* (Montréal, Bernard Valiquette, 1941), 3: 51.

³ Après vingt-deux années de retraite, Joseph Larocque rendit l'âme le 18 novembre 1887; malgré ses infirmités, il avait tout de même survécu pendant plus de douze ans à son cousin et successeur. (Alexis-Xiste Bernard, "Notice biographique de Joseph La Rocque", *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe* [M], publiés par Alexis-Xiste Bernard, 1889, 2: 14-15).

motifs plus profonds. Fatigué de gouverner un diocèse où se multipliaient les difficultés administratives, à peu près incapable en raison d'un caractère naturellement timide et craintif⁴ de prendre les décisions qui s'imposaient, il offrait sa démission à Pie IX qui l'accepta le 17 août 1865. À compter de ce moment, les évêques de la province ecclésiastique de Québec eurent à lui chercher un successeur. La tâche paraissait ardue compte tenu des difficultés financières auxquelles l'évêché de Saint-Hyacinthe faisait face; tous connaissaient sa dette de £ 11 000 (\$44 000 environ), mais personne ne semblait en mesure de trouver la solution à ce problème. En jetant son dévolu sur Charles LaRocque, curé de Saint-Jean d'Iberville, l'épiscopat de la province voyait-il en lui le personnage capable de tirer le jeune diocèse de cette impasse?

Charles LaRocque naquit à Chambly-sur-Richelieu le 15 novembre 1809. Son père, Henri LaRocque, menuisier à Chambly, et sa mère, Sophie Robert, élevèrent une famille de quatre garçons dont Charles était l'aîné. Après de bons succès scolaires au niveau primaire, Charles LaRocque s'inscrivit en 1821 au collège de Saint-Hyacinthe où, ses études classiques terminées en 1828, il entreprit une carrière de séminariste-professeur. En 1831, Mgr Lartigue le fit venir à Montréal pour terminer ses études de théologie au séminaire Saint-Jacques. Ordonné prêtre en 1832, Charles LaRocque fut vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan (1832-1833) et à Berthier (1833-1835) avant d'être nommé directeur du collège de Chambly (1835-1836) qu'il dota d'un nouveau plan d'études en portant de cinq à sept ans la durée du cours classique⁵.

Charles LaRocque assumera ensuite comme curé la direction de quelques paroisses: Saint-Pie (1836-1840), l'Acadie (1840-1844) et Saint-Jean d'Iberville (1844-1866). Son oeuvre dans cette dernière paroisse fut importante: construction d'une nouvelle église, fondation d'une académie pour garçons, d'un couvent pour filles et d'un collège classique et commercial⁶. Ces établissements n'obèrent pas la population de Saint-Jean qui les jugeait utiles à son développement. Cette administration clairvoyante attira sur le curé LaRocque l'attention des membres de l'épiscopat canadien-français qui le jugeait digne de succéder à l'évêque démissionnaire de Saint-

⁴ *Ibidem*, 10.

⁵ Yvon Charron, "Le Collège classique de Saint-Pierre à Chambly", *Rapport 1945-46 de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 27-28.

⁶ Philippe Sylvain, "Charles La Rocque", *Dictionnaire biographique du Canada, 1871-1880* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1972), X: 470-471.

Hyacinthe. Il fut choisi de préférence à deux autres prêtres, Rémi Ouellette, professeur du séminaire de Saint-Hyacinthe, et Charles-Édouard Fabre, chanoine à l'évêché de Montréal, dont les noms, outre le sien, avaient été insérés dans une *terna* préparée par Joseph Larocque⁷. On lui trouvait beaucoup d'envergure et surtout une grande facilité à s'occuper des questions financières et administratives. Aussitôt nommé titulaire du diocèse de Saint-Hyacinthe au mois de juillet 1866, il chercha les moyens de régler le grave problème de la dette.

Dans sa correspondance aussi bien officielle que privée, Charles LaRocque rappelle souvent l'énormité de cette dette de £ 11 000 qui commande des intérêts annuels de six pour cent⁸. Les revenus insuffisants de l'évêché en rendaient le remboursement absolument impossible.

Cette dette résultait d'un emprunt contracté en 1858 par Mgr Jean-Charles Prince pour acquérir un emplacement et pour y construire le palais épiscopal. La dette n'avait pas augmenté, mais depuis lors l'évêché avait dû se contenter de ne payer que les intérêts⁹. De grandes difficultés assaillaient donc le diocèse et plus particulièrement l'évêque qui était chargé de voir à la bonne marche de ses finances. Cette dette n'avait pas suscité trop d'inquiétude avant l'accession au siège épiscopal de Mgr Joseph Larocque, en 1860. Son successeur, Mgr Charles LaRocque écrivait à ce sujet: "cette dette était le cauchemar de mon prédécesseur, qui en a été vivement préoccupé pendant toute son administration, et qui a cherché, de tout côté mais sans succès, des moyens de liquider cette dette."¹⁰

En devenant évêque de Saint-Hyacinthe, Charles LaRocque savait fort bien qu'en l'élisant, ses collègues n'avaient pas été insensibles à ses talents d'administrateur. Dans le milieu épiscopal, on pensait qu'un diocèse de cette taille ne pouvait se permettre de laisser traîner une dette aussi importante. Conscient de la situation qui l'attendait, Charles LaRocque se mit rapidement à la tâche. Il

⁷ Réal Boucher, *Monseigneur Charles LaRocque, évêque de Saint-Hyacinthe, (1809-1876)*, thèse de Ph. D., dactylographiée, Université d'Ottawa, 62.

⁸ Charles LaRocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 28 septembre 1866, *Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe* [AESH], Registre des lettres des évêques [RL], 1,5: 72.

⁹ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II: 363.

¹⁰ Charles LaRocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 25 mai 1866, AESH, RL, I, 5: 8-9.

devait prioritairement trouver les moyens de remédier au désastre financier vers lequel l'évêché se dirigeait.

Le premier était la mise en force, en faveur de l'Église de Saint-Hyacinthe, d'un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 6 juillet 1852 qui autorisait les évêques du Canada à prélever un dixième sur les revenus des curés et des missionnaires¹¹. Mais, cela restait insuffisant puisque la mesure ne visait qu'une catégorie bien limitée de revenus; il fallait élargir la base de cette source de taxation pour atteindre les autres prêtres du diocèse et les fabriques:

Il me semble que les revenus particuliers des Églises ou Fabriques du diocèse pourraient être également imposés, en faveur de l'Église-mère ou cathédrale, d'une pareille proportion d'un dixième. Il me paraîtrait même juste que tout prêtre employé dans le ministère et recevant des émoluments ou un salaire de la situation qu'il occupe, peut (sic) être chargé pour les circonstances d'une contribution proportionnée à ses émoluments ou à son salaire.¹²

Derrière ce partage du poids de la dette se cachaient des intentions d'équité et la marque d'une bonne administration puisqu'en rendant moins onéreuse la part que chacun devait payer, il ne serait peut-être pas nécessaire d'exiger jusqu'au dixième, une proportion moindre pouvant suffire¹³.

Encore, fallait-il que les prêtres du diocèse eussent les moyens de payer cette répartition; de leurs ressources dépendait le succès de l'opération et ces ressources, il fallait les augmenter en élevant l'honoraire de la messe basse de vingt à vingt-cinq centins¹⁴; la mesure résulterait en une augmentation globale de quatre cents livres pour l'ensemble du clergé diocésain à répartir entre une centaine de prêtres environ¹⁵.

Responsable du contrôle des biens et des gestions dans son diocèse et soucieux d'atteindre son but avec le minimum de risque, le prélat sollicita l'appui de ses collègues de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières en les priant de voir s'ils ne pourraient pas faire pour leur diocèse ce que les circonstances le forçaient de faire dans le

¹¹ *Ibidem*, 9.

¹² *Loc. cit.*

¹³ *Ibidem*, 10.

¹⁴ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 novembre 1866, M, II: 368.

¹⁵ Charles LaRocque aux évêques Bourget, Baillargeon et Cooke, Saint-Hyacinthe, 1er septembre 1866, AESH, RL, 1, 5: 24.

sien¹⁶. Le soutien demandé ne lui fut pas accordé de la façon souhaitée. Tout en approuvant le geste de Charles LaRocque, Mgr Baillargeon, évêque de Tloa et futur archevêque de Québec, ne voyait aucun inconvénient à ce que le tarif des messes soit différent dans les diocèses parce que les besoins n'étaient pas les mêmes. N'était-il pas normal après tout que les graves raisons invoquées par l'évêque de Saint-Hyacinthe fussent suffisantes pour justifier la mesure proposée? Pour leur part, Mgr Bourget et Mgr Cooke (titulaire du siège de Trois-Rivières) donnèrent à leur collègue de Saint-Hyacinthe un avis favorable, sans toutefois l'assurer de recourir à une action semblable pour leur diocèse.

Charles LaRocque sut dès le début de son épiscopat mesurer le poids des décisions à prendre; il jugea prudent de les faire endosser par un conseil diocésain de dix membres dont les plus notoires furent les abbés Édouard Crevier, curé de Sainte-Marie de Monnoir (Marieville), Joseph-Sabin Raymond, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, Isaac-Stanislas Desaulniers, supérieur du même séminaire, Louis-Zéphirin Moreau, secrétaire de l'évêque et procureur du diocèse, et Hilaire Millier, curé de Sorel¹⁷. Charles LaRocque écartait ainsi pour un temps la création d'un chapitre; il n'avait pas à sa disposition les éléments et les moyens nécessaires pour une pareille entreprise. L'établissement d'un chapitre lui aurait certes été d'un grand secours, mais le nombre restreint de prêtres l'aurait empêché de remplacer les membres de ce chapitre dans la situation et les charges qu'ils auraient dû abandonner en devenant chanoines. Et puis, est-ce qu'un chapitre n'aurait pas pu montrer plus d'indépendance qu'un conseil diocésain? Jusqu'à l'avènement de Charles LaRocque, les évêques de Saint-Hyacinthe étaient assistés dans leurs fonctions par certains curés promus au rang d'archiprêtres, mais qui ne faisaient pas formellement partie d'un conseil¹⁸. La création de ce nouvel organisme trouvait sa justification dans l'ampleur de la dette diocésaine et surtout dans la possibilité pour l'évêque de faire prévaloir les remèdes qu'il entrevoyait, tout en n'étant pas le seul à les endosser.

Un plan proposé par l'évêque et approuvé par le conseil diocésain fut soumis et adopté par une assemblée des prêtres du diocèse:

¹⁶ *Loc. cit.*

¹⁷ Charles LaRocque aux membres du conseil diocésain, Saint-Hyacinthe, 31 août 1866, AESH, RL, 5: 22.

¹⁸ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II: 361.

(...) Tous les curés et missionnaires du diocèse devront faire connaître à l'Évêque quels ont été les revenus de leur cure ou mission (revenu des différents genres) pendant les cinq dernières années. La somme du revenu des cinq années sera divisée par cinq, de manière à établir par cette division la moyenne du revenu d'une année. Cette moyenne sera considérée comme le revenu ordinaire de chaque année. Partant de ce principe, on fera un total des revenus du diocèse pour une année et ce total servira de base pour établir la proportion que chaque curé ou missionnaire devra payer annuellement, pendant dix ans, pour qu'il soit prélevé chaque année sur les revenus des curés et missionnaires une somme de six à sept cents louis, destinés à faire partie du fond d'amortissement et à payer les intérêts de la dette qui s'élève, selon le compte rendu qui vous a été présenté, à près de onze milles louis.¹⁹

Outre cette taxe, chaque prêtre du diocèse aurait à payer une contribution de deux livres par an pendant dix ans. Enfin, il fut convenu que tout don fait à la corporation épiscopale, pendant dix ans, par testament, legs ou autrement, serait destiné à l'amortissement de la dette. Déjà l'évêque lui-même s'était engagé à verser dès 1866 le montant de \$1 600 (£ 400) dans ce fonds et à y contribuer dans les années à venir pour une somme annuelle de \$2 000 (£ 500)²⁰.

Que ces mesures aient pu susciter des arguties dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, cela est bien probable. Qu'elles aient été impopulaires, la chose ne semble pas faire de doute. Mais les prêtres estimaient que l'entreprise était nécessaire et ils acceptèrent le plan proposé.

Pour être à même de fournir sa part au paiement de la dette, Charles LaRocque comptait sur les économies que lui-même et l'évêché pourraient réaliser dans l'avenir et sur les revenus des "componendes" pour dispenses de bans de mariage. Mais de quoi vivraient donc les curés ou missionnaires de paroisses pauvres qui avaient jusqu'alors reçu l'autorisation de conserver cet argent pour leurs besoins? La réponse du prélat atteste son souci de l'ordre:

Quant aux missionnaires ou curés pauvres auxquels il était passé en usage de laisser le montant des componendes qu'ils sollicitaient, s'ils sont encore dans le cas de pouvoir consciencieusement affirmer que le montant reçu par eux pour componendes (componendes de bans, jamais de parenté) est nécessai-

¹⁹ *Ibidem*, 364-365.

²⁰ *Ibidem*, 365-366.

re à leur subsistance, un pareil montant leur sera remis sur les fonds de la propagation de la foi, que je ne puis ni ne veux appliquer à autre chose qu'à l'oeuvre des missions: tandis qu'au contraire il m'est libre de donner aux componendes telle destination utile ou charitable qu'il peut me plaire; et je veux que désormais elles soient (...) appliquées à l'extinction de notre dette.²¹

Au mois de mai 1866, avant même d'être sacré évêque, Charles LaRocque semblait croire qu'il pouvait légalement imposer une taxe du dixième aux fabriques du diocèse; effectivement, rien dans la loi ne l'empêchait de taxer les fabriques, mais il devait pour ce faire attendre que Rome l'y autorise. Entre-temps, sur les instances de son conseil, il fit appel à la générosité des paroisses et des fabriques pour qu'elles lui viennent en aide; il n'en faisait pas une obligation mais il lui semblait qu'en raison des circonstances, il pouvait en attendre quelque secours²².

Ces procédés attestent l'habileté financière de Charles LaRocque en même temps que l'assurance avec laquelle il les applique. En ce début d'épiscopat, l'évêque montre une connaissance assez approfondie des affaires du diocèse:

(...) de tous temps, j'ai eu avec cette Église les rapports les plus intimes ayant été traité par mes deux prédécesseurs, les deux premiers évêques, comme un ami ou le confident de toutes leurs affaires. J'étais pareillement bien loin d'être étranger au clergé et aux fidèles de Saint-Hyacinthe. Car c'est à Saint-Hyacinthe que j'avais passé les années de ma jeunesse pour y faire mes études classiques et cléricales, et j'y avais des compagnons et des amis d'enfance avec lesquels j'avais été lié de rapports constants et non interrompus. (...) en devenant Évêque de Saint-Hyacinthe, j'arrivais au milieu d'hommes et de choses dont j'avais une connaissance parfaitement suffisante pour les juger à première vue, sans être tout à fait téméraire.²³

Malgré tout, n'était-il pas risqué de proposer ainsi un mode d'imposition que ses prédécesseurs n'avaient jamais osé adopter? Charles LaRocque put en tout cas écarter toute entreprise qui aurait davantage compromis la situation du diocèse parce qu'il connaissait bien les circonstances et le milieu dans lesquels il allait évoluer.

²¹ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III: 123.

²² Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II: 366.

²³ Charles LaRocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 28 septembre 1866, AESH, RL, I, 5: 63.

Il était évident que pour rembourser en dix ans la dette du diocèse, le fonds d'amortissement prévu était nettement insuffisant; au montant de £ 11 000 à remettre, il fallait ajouter un intérêt annuel de six pour cent²⁴, ce qui portait à environ £ 14 630 la somme totale à acquitter en dix ans. Pour atteindre son but, Charles LaRocque devait remettre aux créanciers de l'évêché un montant annuel d'au moins £ 1 463; toute somme additionnelle qui leur serait remboursée serait déduite du total à acquitter et le diminuerait d'autant. Mais le moyen prévu ne procurait à l'évêque que £ 900 environ, réparties ainsi: sept cents provenant de la taxe du dixième et deux cents de la contribution de deux livres par prêtre. Il fallait donc trouver ailleurs les secours nécessaires et c'est d'abord au Conseil central de la propagation de la foi à Paris qu'il adressa une demande d'aide²⁵. Le prélat espérait beaucoup de cette association, mais il ignorait tout de sa générosité. Quelque peu sceptique de nature, il appréhendait les résultats de ses démarches au point de craindre pour l'avenir du palais épiscopal si son plan d'ensemble ne réussissait pas: peut-être faudrait-il le vendre ou le louer, forçant ainsi l'évêque à s'établir ailleurs²⁶.

L'empressement des curés et missionnaires à rendre compte de l'état de leurs revenus permit au conseil diocésain de ne prélever que huit pour cent des revenus de chaque bénéficiaire au lieu des dix pour cent prévus. Le revenu des bénéficiaires paraissait donc plus élevé qu'on ne l'avait d'abord cru puisqu'il était possible de percevoir un montant de sept cents livres sans recourir au pourcentage auquel on avait d'abord pensé. Mais, il fallait exclure de cette rentrée le curé ou missionnaire qui ne gagnait pas au-delà de cent livres de revenus annuels puisque le conseil estimait à ce minimum la portion congrue²⁷.

Les mesures annoncées d'abord ne tenaient compte que de la contribution des membres du clergé; le concours des fidèles n'avait encore été que discrètement sollicité. Ce n'est finalement qu'au mois de mai 1867 que Charles LaRocque avait obtenu du cardinal Barnabo l'autorisation de prélever sur le revenu de chaque fabrique une somme à peu près égale à celle que le curé ou le missionnaire

²⁴ *Ibidem*, 72.

²⁵ Charles LaRocque à M. Certes, secrétaire du Conseil central de la propagation de la foi à Paris, Saint-Hyacinthe, 18 octobre 1866, AESH, RL, I, 5: 84.

²⁶ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II: 364.

²⁷ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1866, M, II: 383.

versait annuellement au fonds d'amortissement de la dette²⁸. L'intention de Charles LaRocque de recourir à cette solution découlait du faible montant de dix mille francs (environ £ 416) que le Conseil central de la propagation de la foi avait accepté de fournir au diocèse de Saint-Hyacinthe²⁹. L'évêque ne pouvait rien attendre hors des ressources dont il disposait; de plus, il dut bientôt renoncer à la part qu'il attendait de la contribution des fabriques parce que presque toutes leurs caisses comptaient beaucoup plus souvent en passif qu'en actif³⁰.

Charles LaRocque venait d'épuiser la liste des moyens ordinaires dont il pouvait disposer pour éteindre cette dette. Pour l'année 1867 par exemple, il pouvait déjà compter sur l'appui de son clergé pour une somme approximative de neuf cents livres, sur les dix mille francs (£ 416) du Conseil central de la propagation de la foi, soit au total £ 1 316; on était encore loin des £ 1 463 que le prélat voulait remettre dès la première année pour atteindre le but visé. Certains prêtres du diocèse prétendaient que le rythme de perception ne permettait pas de croire à l'acquittement en dix ans de la dette. À ceux qui doutaient par exemple qu'il fût financièrement possible de souscrire la somme annuelle de £ 500 (à ajouter au £ 1 316) au paiement de la dette, l'évêque répondait que la pureté de ses intentions n'avait rien d'équivoque et que là-dessus, il n'y avait pas lieu de douter; cette remise qui n'était pas simplement une question d'honneur devenait pour lui un problème moral:

Je suis encore prêt à assurer le clergé que je serai fidèle à mon engagement; et que pour n'y point manquer, je suis prêt à tout sacrifier même ma position et ma demeure, s'il est nécessaire d'en venir là pour remplir ma promesse et dégager ma parole.³¹

L'idée de quitter l'évêché se précisait donc de plus en plus. Dès le mois de septembre 1867, le Conseil diocésain laissait entendre que l'évêque ne pourrait plus habiter encore longtemps la maison épiscopale³². Une année plus tard, cet avis devenait réalité; le prélat savait que son séjour dans cette maison entraînait des dépenses trop

²⁸ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 11 mai 1869, M, II: 411.

²⁹ Charles LaRocque au président du Conseil central de la propagation de la foi à Paris, Saint-Hyacinthe, 20 novembre 1867, AESH, RL, I, 5: 287.

³⁰ Lettre pastorale de Charles LaRocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III: 118.

³¹ Charles LaRocque à Isaac-Stanislas Désaulniers, Saint-Hyacinthe, 28 janvier 1867, AESH, RL, I, 5: 124.

³² Lettre pastorale de Charles LaRocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III: 118.

lourdes pour le diocèse: en plus d'être la résidence ordinaire de l'évêque et de son personnel, elle servait de refuge aux prêtres du diocèse qui venaient à Saint-Hyacinthe pour différentes raisons et aux invités du prélat. Cette résidence offrait donc des avantages appréciables mais trop coûteux: "Ce sont précisément ces avantages qui ont amené les embarras, les difficultés dont il n'est possible de sortir qu'à la condition de renoncer à cette demeure elle-même et aux avantages auxquels on visait en la bâtissant (...)." ³³ D'ailleurs, les dépenses de l'évêché ne permettaient qu'un maigre excédent des recettes; le total de la recette et de la dépense de l'évêché pour 1865 illustre bien les difficultés de rembourser le capital sur les sommes empruntées (voir tableau 1).

Le montant le plus important de la dépense pour 1865 figure à la rubrique intérêt, ce qui montre bien que l'évêque ne diminuait pas beaucoup le montant de sa dette. En plus de chercher les moyens de l'éteindre, Charles LaRocque voulait couper les dépenses de l'évêché au niveau de l'alimentation, de l'entretien de la maison, des domestiques et des prêtres de la maison.

Entre-temps, le prélat cherchait à se départir de la résidence épiscopale. D'abord il avait offert de la vendre aux Soeurs de la Présentation de Saint-Hyacinthe³⁵, mais le désistement de leur supérieure, mère Saint-Maurice, en raison du peu de commodité qu'offrait l'édifice à sa communauté, l'avait convaincu qu'il ne fallait plus vendre mais louer³⁶. Cette décision était d'autant plus justifiée qu'après le paiement de la dette, l'évêque devrait à nouveau établir à Saint-Hyacinthe sa résidence permanente. Compte tenu des circonstances, de quelle nouvelle demeure voulait-il se doter, à quel endroit et pour quelles raisons précisément? L'évêque examinait des solutions de deux ordres: trouver un refuge ailleurs dans la ville de Saint-Hyacinthe ou bien se transporter dans un autre village.

Dans Saint-Hyacinthe même, le prélat avait étudié la possibilité de s'installer dans la paroisse Notre-Dame, au séminaire ou à l'Hôtel-Dieu³⁷. Le choix d'une de ces institutions lui aurait certes permis de réaliser les économies désirées, mais derrière cette

³³ *Ibidem*, 116-117.

³⁵ Charles LaRocque à mère Saint-Maurice, Saint-Hyacinthe, 27 avril 1867, AESH, RL, I, 5: 170.

³⁶ Charles LaRocque à mère Saint-Maurice, Saint-Hyacinthe, 30 avril 1867, AESH, RL, I, 5: 174.

³⁷ Lettre pastorale de Charles LaRocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1866, M, III: 125.

intention se cachait un but non encore avoué. Il ne pouvait, écrivait-il dans une lettre pastorale, s'établir dans une de ces maisons sans "(s)'exposer à perdre un résultat qui à la vérité était secondaire, mais important et (qu'il croyait) pouvoir attendre de (son) éloignement de l'évêché"³⁸. De quel résultat secondaire s'agissait-il? Là-dessus, il ne livra pas officiellement sa pensée, mais sa correspondance privée avec le curé Millier de Sorel nous apprend que la ville épiscopale était la proie des idées "irrégieuses et impies et que le véritable esprit catholique y était en baisse"³⁹. L'espèce de "désordre" auquel l'évêque faisait allusion avait une portée idéologique. Depuis juillet 1867, Charles LaRocque était assez facilement pris à partie à propos du contenu de sa lettre pastorale sur l'inauguration du gouvernement fédéral; il y avait fait l'éloge de la nouvelle constitution et des hommes qui l'avaient élaborée⁴⁰. Le *Journal de Saint-Hyacinthe*, qui passait pour l'organe local des idées de Louis-Antoine Des-saulles, lui imputait toute une série d'imprécisions sur la conduite que les curés devaient tenir lors des élections qui suivirent l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Les rédacteurs ne se gênaient pas pour lui faire connaître leur ressentiment. Pour cette raison, l'évêque se verrait peut-être "forcé de chercher un lieu qui comprenne mieux le respect dû à l'autorité épiscopale et qui soit plus digne de posséder celui à qui Dieu aura daigné la confier"⁴¹.

Restait maintenant à choisir son lieu de séjour; une alternative s'offrait à lui: ou bien accepter l'invitation du curé Hilaire Millier qui lui proposait de venir s'établir dans sa ville, ou bien se retirer à Beloeil.

À vrai dire, la ville de Sorel se trouvait trop éloignée du centre des affaires dans le diocèse pour que le prélat puisse espérer s'y établir; d'un autre côté, Charles LaRocque ne songeait pas à enlever à Saint-Hyacinthe l'honneur et l'avantage du siège épiscopal⁴². Puisqu'il fallait tout de même s'installer le plus près possible de la ville épiscopale, l'évêque arrêta finalement son choix sur le village de Beloeil. Cette localité lui offrait d'excellents avantages. D'abord, il considérait Beloeil comme un lieu de retraite tout à fait agréable et conforme à ses goûts⁴³; de plus, la distance approximative de seize

³⁸ *Ibidem*, 126.

³⁹ Charles LaRocque au curé Hilaire Millier de Sorel, Saint-Hyacinthe, 7 février 1868, AESH, RL, I, 5: 370.

⁴⁰ Réal Boucher, *op. cit.*, 173.

⁴¹ Charles LaRocque au curé Hilaire Millier de Sorel, Saint-Hyacinthe, 7 février 1868, AESH, RL, I, 5: 370.

⁴² Lettre pastorale de Charles LaRocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III: 111.

kilomètres qui séparait Beloeil et Saint-Hyacinthe pouvait rapidement être parcourue par le train⁴⁴.

Quand Charles LaRocque lui avait fait part de son intention d'aller résider à Beloeil, le cardinal Barnabo s'était montré inquiet de ce que l'établissement de l'évêque ailleurs que dans la ville épiscopale l'éloignât trop souvent de son lieu ordinaire de résidence surtout à des moments où sa présence devenait absolument indispensable. Le prélat n'avait pourtant pas sollicité de Rome la permission de se retirer dans un autre village; les circonstances et les avis des membres de son conseil diocésain ne lui laissaient guère d'autres choix⁴⁵. Compte tenu de la volonté de l'évêque de ne rien négliger aux affaires du diocèse et de venir assez souvent à Saint-Hyacinthe, le secrétaire de la Propagande ne fit plus objection à ses projets. Sans que Charles LaRocque l'eût sollicité, le cardinal Barnabo obtint même de Pie IX la ratification et l'approbation des résolutions prises au niveau local⁴⁶. Les autres évêques de la province n'é mirent alors aucune opinion sur le sujet.

Le séjour à Beloeil était quand même susceptible de provoquer de sérieux inconvénients: voyages fréquents entre Beloeil et Saint-Hyacinthe où il devait venir le mardi et le mercredi de la première et de la troisième semaine de chaque mois pour y recevoir les personnes qui avaient affaire à lui⁴⁷; rencontres moins fréquentes avec les membres de son clergé; rédaction de très nombreuses lettres. Convaincu cependant du profit que lui procurerait ce lieu d'adoption, Charles LaRocque s'y installa à la mi-octobre 1868⁴⁸.

Au renoncement de Charles LaRocque s'ajoutèrent parfois des difficultés à percevoir les sommes prévues; il n'y fit pas allusion très souvent dans ses écrits officiels ou privés. La raison de ce comportement est fort simple. Il avait donné à l'abbé Isaac-Stanislas Désaulniers la tâche de prélever les fonds provenant des revenus de chaque bénéficiaire et de la contribution personnelle. L'abbé Désaulniers se chargeait d'établir avec les prêtres du diocèse les contacts qu'exigeait le paiement de ces sommes. Le prélat s'en

⁴³ *Ibidem*, 116.

⁴⁴ Charles LaRocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 2 octobre 1868, AESH, RL, I, 5: 565.

⁴⁵ Charles LaRocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 18 novembre 1868, AESH, RL, I, 5: 588-599.

⁴⁶ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III: 134.

⁴⁷ Lettre de Louis-Zéphirin Moreau aux lecteurs du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, 26 octobre 1868, *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 octobre 1868, 2.

⁴⁸ Lettre de Charles LaRocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III: 116.

remettait donc entièrement à son initiative, n'exigeant de lui qu'un rapport occasionnel sur l'état des perceptions. Désaulniers mourut en 1868 et Louis-Zéphirin Moreau, secrétaire de l'évêque et procureur de l'évêché, lui succéda dans cette tâche. Les obligations demeuraient les mêmes et il put facilement régler les petits problèmes soulevés par le retard de certains prêtres à payer leur dû. Deux fois pourtant, il eut recours à l'autorité de son supérieur pour faire bouger quelques retardataires. Au mois d'avril 1872, huit bénéficiaires n'avaient pas payé le dixième sur leurs revenus de l'année précédente; ces sommes variaient entre £ 3 et £ 59 et devaient rapporter un montant de £ 210. Par contre, dix-sept avaient négligé de lui remettre les £ 2 de contribution personnelle. Ainsi, pour l'année 1871, il manquait au moins £ 244 dans le fonds annuel du remboursement de la dette⁴⁹. En dressant pour ses prêtres un tableau de l'argent qui manquait, Charles LaRocque avait eu la délicatesse de taire le nom des fautifs, mais il pensait qu'ils sauraient se reconnaître. Pour eux, il devint toutefois nécessaire de rappeler ce qui avait été convenu:

(...) malgré ce que j'ai dit et répété de l'obligation qui incombe à chacun de s'acquitter du devoir de conscience qu'il a à remplir à ce sujet, il arrive néanmoins qu'un certain nombre d'entre vous ont l'air de ne pas s'en inquiéter.⁵⁰

L'évêque faisait observer à ses prêtres qu'il avait droit à ce revenu comme les curés à la dîme. Ce rappel ne put à lui seul inciter tous les prêtres du diocèse à respecter leur engagement. Il fallut que le procureur de l'évêché revienne parfois à la charge pour réclamer de quelques prêtres l'argent qu'ils négligeaient de verser au fonds d'amortissement de la dette. La seule intervention officielle connue de Charles LaRocque sur la question du dixième et de la taxe personnelle, atteste cependant la bonne volonté des prêtres de respecter, en cette matière, les décisions prises par l'évêque et son conseil en 1867. Le petit relâchement survenu en 1871 n'avait aucun caractère de désobéissance généralisée; si l'évêque paraissait sévère, c'est que, parmi les prêtres récalcitrants, certains vivaient dans des paroisses dont l'aisance était particulièrement évidente si on en juge par le montant qu'ils devaient remettre au procureur. Des huit retardataires dont nous avons parlé, les deux plus hauts bénéficiaires rapportaient au fonds d'amortissement les montants respectifs de

⁴⁹ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 2 avril 1872, M, IV: 93.

⁵⁰ *Ibidem*, 91.

£ 59 et £ 52 sur le dixième; de plus, le premier avait négligé de payer les £ 2 de contribution⁵¹.

L'autre rappel que l'évêque dut faire à la demande du procureur de l'évêché concernait les montants que rapportaient les dispenses de bans de mariage. Vers la fin de 1873, Charles LaRocque se plaignait de ce que certains curés ou missionnaires se constituaient seuls juges de leurs propres besoins et qu'ils continuaient de retenir ces montants pour leur usage personnel en disant simplement qu'il leur était nécessaire de les conserver. La seule intervention du prélat sur ce sujet, survenue au moins cinq ans après avoir communiqué à ses prêtres sa décision sur la perception de ces sommes, montre tout de même que, dans l'ensemble, les curés ou missionnaires se pliaient à cette mesure. Mais en toute justice pour ceux-ci, l'évêque désirait que tous s'y conforment⁵².

Malgré certaines difficultés de parcours dans la perception des sommes exigées, la dette était complètement éteinte au printemps de 1875. L'abbé Moreau nous l'apprend dans une lettre circulaire du 29 juillet suivant: "Le fait du paiement de la dette diocésaine est heureusement vrai"⁵³, disait-il. Une réalisation comme celle-là mérite qu'on s'y arrête un peu. Nous avons souligné le scepticisme avec lequel certains prêtres avaient accueilli le plan d'extinction de la dette. Cela n'empêcha pas l'évêque de demeurer ferme. Fidèle à son engagement, il avait réglé en huit ans un problème qui devait en prendre dix; en raison d'une politique d'économies très efficace, il avait pu occasionnellement remettre aux créanciers de l'évêché, un montant annuel plus élevé que celui prévu en 1866, lorsqu'il avait été convenu que pour rembourser la dette en dix ans, il faudrait annuellement la somme approximative de £ 1 463. Enfin, tout était payé! À nouveau le diocèse jouissait d'une bonne gestion financière. Un malaise administratif qui avait duré plus de vingt ans disparaissait enfin.

Charles LaRocque n'avait pas hésité à poser les problèmes, à suggérer les solutions et, au besoin, à défendre son action. Au cardinal Barnabo qui doutait de l'opportunité du séjour à Beloeil, il répondait par l'entremise de Mgr Bourget:

⁵¹ *Ibidem*, 93.

⁵² Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M. III: 314.

⁵³ Lettres circulaires de Louis-Zéphirin Moreau au clergé du diocèse, Saint-Hyacinthe, 29 juillet 1875, M, IV: 540.

J'ai quelques raisons de croire que par suite de quelque impression que l'éminent cardinal aurait reçue, de je ne puis dire qui, ni comment, il n'est pas convaincu qu'il y eût nécessité pour moi de quitter l'évêché (...) Et pourtant, je ne pouvais faire autrement: les circonstances m'ont forcé et impérieusement forcé à prendre ce parti (...) Permettez, Monseigneur, que j'assure à votre Grandeur que les affaires du diocèse (...) marchaient vers une banqueroute évidente aux yeux de tous les hommes sages du clergé, si un moyen énergique et en apparence un peu violent n'avait été adopté pour empêcher ce triste résultat. Il est pour moi évident qu'il fallait faire ce que j'ai fait! J'ai regretté de me voir dans la nécessité de m'éloigner de Saint-Hyacinthe; mais, il m'a été absolument impossible de faire autrement.⁵⁴

Malgré le doute passager de certains bénéficiaires sur la réussite de l'entreprise, les prêtres dans l'ensemble avaient bien répondu au plan proposé en 1866. L'évêque était enchanté de leurs dispositions:

(Je loue et remercie) Dieu d'avoir béni nos efforts, et de les avoir couronnés de succès, et (je le prie) de vous rendre au centuple, en cette vie et en l'autre, les sacrifices que vous vous êtes imposés (...) pour arracher votre évêque aux graves et sérieux embarras dont il ne se fût jamais tiré sans le secours aussi généreux qu'efficace qu'il a trouvé dans votre bon esprit et dans votre dévouement à tous les intérêts du diocèse.⁵⁵

Il y avait une grande part d'originalité dans ce plan: l'exil d'un évêque titulaire dans un lieu éloigné de la ville épiscopale ne s'était guère vu dans un diocèse de la province de Québec⁵⁶. Tout en conservant les clés du gouvernement de son diocèse, il quittait sa demeure et la ville de Saint-Hyacinthe. Il n'avait pour ce faire l'assistance d'aucun coadjuteur; sa tâche devenait lourde, écrasante même. À la vérité, son secrétaire et procureur de la corporation

⁵⁴ Charles LaRocque à Mgr Bourget, Beloeil, 13 janvier 1869, AESH, Registre des lettres de Charles LaRocque à Beloeil, II: 38-40.

⁵⁵ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV: 318.

⁵⁶ Seulement deux évêques en titre du diocèse de Québec, avant Charles LaRocque, avaient vécu semblable expérience. Louis-Philippe Desglis de 1784 à 1788 (J.-B. Allaire, *op. cit.*, 163) et Pierre Denault de 1797 à 1806 (*Ibidem*, 155) respectivement curés de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans et de Longueuil à leur accession au siège de Québec, voulurent conserver les fonctions qu'ils exerçaient au temps de leur mandat de coadjuteur.

épiscopale, Louis-Zéphirin Moreau, demeuré à Saint-Hyacinthe, le secondait magnifiquement dans l'administration courante. Charles LaRocque se constitua curé de Beloeil mais, eu égard à ses obligations, il ne put en assumer toutes les charges. Il y pourvut en désignant un curé d'office et un assistant curé qui remplissait également les fonctions de sous-secrétaire de l'évêque. Malgré l'éloignement de Saint-Hyacinthe, le prélat restait toujours maître des décisions à prendre au niveau du diocèse.

Quant à la résidence épiscopale, elle ne fut pas louée; Louis-Zéphirin Moreau continua de l'habiter pendant l'absence de son supérieur et de pourvoir à son entretien. Pour ce faire, il fallait quand même y investir un peu d'argent et c'était pour éviter de payer des coûts d'entretien qu'en deux occasions l'évêque avait sans succès offert de la louer au gouvernement provincial: en 1872, au département de l'agriculture et des travaux publics pour servir de prison de réforme⁵⁷ et en avril 1873, au ministre de l'instruction publique, Gédéon Ouimet, pour l'établissement d'une école normale⁵⁸. Ces deux échecs l'amènèrent à caresser pour un temps le projet de la "remettre en bon ordre et en état d'y recevoir le clergé comme il y était reçu avant que l'évêque ait été contraint de s'en éloigner(...)"⁵⁹; projet un peu hâtif qui n'eut aucune suite du vivant du prélat. Alors qu'au début de 1875, par un juste retour des choses, Charles LaRocque aurait pu vivre dans une maison plus conforme à sa position et à son rang, il préféra poursuivre momentanément son exil à Beloeil, le temps d'économiser un peu d'argent pour renflouer la caisse des prêtres à la retraite.

Le départ pour Beloeil eut-il vraiment pour effet de diminuer les dépenses de l'évêché? En comparant les chiffres de la dépense pour les années 1865, 1869 et du 1^{er} octobre 1872 au 30 septembre 1873 dans les secteurs où Charles LaRocque espérait réaliser des économies, nous mesurerons l'importance des efforts consentis par l'évêque:

⁵⁷ Charles LaRocque à E. Moreau, secrétaire du département de l'agriculture et des travaux publics, Saint-Hyacinthe, 21 octobre 1872, AESH, RL, I, 6: 470.

⁵⁸ Nous n'avons pas trouvé cette lettre de Charles LaRocque à Gédéon Ouimet, mais nous en connaissons le contenu par la réponse négative que lui fit le ministre de l'éducation de l'époque (Gédéon Ouimet à Charles LaRocque, Montréal, 8 avril 1873, AESH, dossier Parlement provincial pour 1873).

⁵⁹ Circulaire de Charles LaRocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV: 317-318.

TABLEAU 2

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE
DANS CERTAINS SECTEURS POUR LES ANNÉES 1865, 1869 ET
1^{er} OCTOBRE 1872 AU 30 SEPTEMBRE 1873⁶⁰

	1865*	1869	1/10/72 au 30/9/73
Alimentation	\$1 110		
Personnel de la maison		\$ 902.78	\$ 462.95
Entretien de la maison	497	567.27	295.73
Domestiques	456		
Prêtres de la maison	370		
	<u>\$2 433</u>	<u>\$1 470.05</u>	<u>\$ 758.68</u>

* Transposition en dollars des chiffres tirés du tableau 1.

Ce tableau montre effectivement une diminution graduelle des dépenses de l'évêché dans des secteurs où il était possible selon le prélat de faire des économies. Au niveau de certaines grandes dépenses compressibles, Charles LaRocque avait vu juste. Si on ajoute à ces épargnes d'autres économies plus modestes, mais aussi plus nombreuses, on voit qu'il put être possible à l'évêque de contribuer très efficacement à l'extinction d'une dette dont on peut dire qu'elle fut pour lui comme pour son prédécesseur sinon un cauchemar, du moins une préoccupation de tous les instants.

Comme administrateur, Charles LaRocque fut à la hauteur de la tâche; il réussit à donner plus de fermeté à un gouvernement épiscopal qui jusqu'en 1866 n'arrivait pas à résoudre ses problèmes financiers. Quoi qu'il en soit, c'est bien à l'extinction de cette dette que l'on se réfère quand il s'agit aujourd'hui encore de relever les mérites du prélat.

⁶⁰ Cahier des recettes et dépenses annuelles de l'évêché de Saint-Hyacinthe (1859-1877), AESH, Procure de l'Évêché.